



Rapport sur la situation en matière de **développement durable** **Ville de Grenoble**



SOMMAIRE

Édito	3
Préambule	4
Contexte réglementaire et du terme « développement durable »	4
Au-delà du développement durable : la ville en transition	4
« Habiter la ville »	7
Où en est la ville ?	7
La ville en actions	7
ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	7
« Vivre ensemble dans la ville »	9
Où en est la ville ?	9
La ville en actions	9
JARDINONS NOS RUES	9
« Approvisionner et nourrir la ville »	11
Où en est la ville ?	11
UNE RESTAURATION 100 % BIO ET/OU LOCAL D'ICI À 2020	11
AMÉLIORER LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE PRODUITS SUR LES MARCHÉS, LA TRANSPARENCE ET L'HYGIÈNE	11
« Être une ville exemplaire »	13
Où en est la ville ?	13
La ville en actions	13
PLAN ÉCOLES, RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES ET QUALITÉ DE L'AIR	13
COMMANDE PUBLIQUE DURABLE	14

Mobilité : Quelle répartition des rôles ?	16
Mobilité : Quels enjeux pour la ville ?	18
La mobilité en quelques chiffres clés	18
La mobilité en interne à la collectivité	19
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS	19
La mobilité dans la ville	21
ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ PAR LA CCAS ET LA VILLE	21
CŒUR DE VILLE / CŒUR DE METROPOLE	21
La mobilité comme levier pour la santé et qualité de l'air	23
LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	23

ÉDITO

La COP 21 l'a réaffirmé, les villes doivent plus que jamais s'inscrire comme des acteurs majeurs du processus de transition. Elles doivent devenir les véritables chevilles ouvrières du changement, apporter des réponses concrètes et efficaces face à l'immense défi social et environnemental qui se tient devant nous. Elles doivent s'imaginer et se développer autrement, réinventer la production du bien commun et faire émerger des dynamiques positives.

Leur proximité avec les citoyens, leurs champs d'actions et leur formidable capacité d'adaptation et d'innovation en font les principaux acteurs à même d'agir, d'entraîner, d'inciter, de mobiliser.

Pour ce faire, à l'échelle de chaque ville et de chaque territoire il est primordial de penser et de fonctionner de manière transversale, globale et partenariale.

La production annuelle du rapport « Développement durable » est l'occasion d'interroger les politiques publiques de transition menées à Grenoble, au travers de 4 axes stratégiques : « habiter la ville », « approvisionner et nourrir la ville », « vivre ensemble » et « être une ville exemplaire ».

A Grenoble nous construisons une ville plus respirable et moins polluante, une ville curieuse, une ville ouverte sur le monde et sur les territoires, qui laisse toute sa place à la nature et aux espaces verts, une ville engagée pour l'autonomie énergétique, une ville qui produit et promeut les énergies renouvelables, les éco-matériaux, l'alimentation bio, une ville qui propose aux habitants des services d'efficacité énergétique, qui met en place des supports de mobilité durable, qui agrandit sa zone piétonne ou qui développe de manière volontariste la pratique du vélo.

Dans ce rapport de l'année 2017, nous faisons d'ailleurs le choix de consacrer un développement particulier à la question des mobilités, des transports et des déplacements, tant elle nous interpelle sur le plan de la commodité du trafic au quotidien, du bruit et de la pollution de l'air, avec son inacceptable et dramatique bilan sanitaire, et sur la nécessaire maîtrise et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur ces différents plans, nous voulons faire bouger les lignes, et mettre en valeur non seulement les actions de la Ville et du CCAS, mais aussi celles des habitants qui font œuvre d'une mobilisation remarquable.

Il nous faut, pour dessiner nos territoires et nos villes de demain, mobiliser avant tout l'intelligence collective, faire converger les dynamiques, les idées, les énergies de chacun. Ce rapport « Développement durable 2017 » est le fruit d'un travail approfondi entre différents services de la Ville de Grenoble et du CCAS, un travail en équipe, indispensable à propos d'une thématique transversale.

Eric Piolle,
Maire de Grenoble

PREAMBULE

Le développement durable vise « à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹, il concilie à la fois protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT ET DU TERME « DEVELOPPEMENT DURABLE »

L'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle) rend **obligatoire pour Grenoble** (et toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants) l'élaboration d'un **rapport annuel sur la situation en matière de développement durable**. Il doit être présenté aux élus en amont des **débats d'orientation budgétaire** afin de rendre compte des avancées de la collectivité et de l'état du territoire en matière de développement durable.

S'il se destine donc en premier lieu aux élus, il s'adresse également aux agents municipaux (pour les informer et pour valoriser leur travail) mais aussi à toute personne que l'action de la collectivité en matière de développement durable intéresse.

Selon l'article L110-1 du code de l'environnement², une action publique de développement durable doit rechercher à atteindre de façon « concomitante et cohérente » les 5 « finalités » que sont :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Chaque finalité regroupe plusieurs thématiques³, qui peuvent être rattachées à une ou plusieurs compétences propres aux différents niveaux de collectivités.

¹ Rapport Brundtland, 1987.

² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022494168&cidTexte=LEGITEXT000006074220>

Bien qu'il soit donc recommandé de présenter l'action d'une collectivité au regard de ces 5 finalités, la ville de Grenoble a souhaité organiser ce rapport de manière transversale en adoptant **une entrée par 4 axes stratégiques** (habiter la ville, approvisionner et nourrir la ville, vivre ensemble et être une ville exemplaire) traduisant son engagement dans une démarche de **transition du territoire**. Mais les actions présentées concourent toutes, à différents niveaux, à l'atteinte d'une ou plusieurs des 5 finalités.

De plus, comme chaque année, le rapport est également l'occasion de réaliser un « **focus thématique** », qui porte pour cette édition **sur la mobilité**.

AU-DELA DU DEVELOPPEMENT DURABLE : LA VILLE EN TRANSITION

Si les défis majeurs du XXI^e siècle que sont entre autres la raréfaction du pétrole, le changement climatique, les pollutions, mais aussi la perte de lien social ou la croissance démographique sont aujourd'hui de mieux en mieux connus et appréhendés, il est aussi reconnu que le « catastrophisme » qui y est associé ne constitue pas un levier pertinent pour faciliter les changements majeurs de culture devenus nécessaires.

En réaction à ce catastrophisme et au manque d'action des États, le mouvement citoyen de « **ville en transition** » a vu le jour en Angleterre, dès 2006 et s'est propagé à travers le monde, par le biais de citoyens mais aussi de collectivités pionnières et engagées, telles que Grenoble. Il est bâti autour d'une volonté commune : **élaborer une vision positive de ce que doit être le monde de demain, tout en commençant par le concret et le local**, comme son quartier, son village ou sa ville. Le mouvement invite à la réflexion (imaginer des solutions aux grands défis et ce que l'on veut construire ensemble) autant qu'à l'action (mettre en œuvre localement les solutions innovantes qui émergent de cette vision positive).

C'est donc logiquement que Grenoble a souhaité inscrire son action de développement durable et de lutte contre le changement climatique dans le cadre de ces « villes en transition », pour **contribuer à l'émergence d'une ville durable et conviviale**. Il s'agit de provoquer et d'anticiper une « rupture » dans l'organisation de la société, mais de façon démocratique, pacifique et positive. Une ville en transition est donc une **ville qui se**

³ *Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable*, CGDD, 2016

réinvente et qui s'adapte aux changements à venir, qu'ils soient **climatiques** (inondations, canicules...), **culturels** (d'une société de consommation et du déchet à une société de la sobriété et du réemploi par exemple), **politiques** (perte de confiance dans les institutions et attentes fortes de démocratie participative), **générationnels** (vieillesse), etc.

Point d'orgue pour le lancement de la démarche, et premier rendez-vous de ce type en France, **La Biennale de Grenoble « Les Villes en Transition » de mars 2017** a réuni des personnes de tout horizon autour d'experts, de partenaires locaux, de villes et d'acteurs exemplaires, inspirants. À cette occasion, de nombreux ateliers, animations, expositions et conférences sur la transition et les solutions innovantes à imaginer localement ont été organisés sur toute la ville durant les 4 jours.

Au quotidien, cette démarche de ville en transition se traduit à Grenoble par différentes actions déjà mises en œuvre ou en préparation : Plan climat air énergie, végétalisation, développement des mobilités actives (vélo, marche à pied...), accompagnement des publics en difficulté par le centre communal d'action sociale (précarité énergétique, freins à la mobilité, aide à l'insertion...), démocratie locale et participative (actions citoyennes, budgets participatifs...), mais aussi participation et soutien aux actions de la Métropole sur la réduction des déchets, l'amélioration de la qualité de l'air, campagnes d'isolation des logements... **L'obtention en janvier 2017 du label européen Cit'ergie** pour 4 ans vient d'ailleurs illustrer le travail réalisé depuis plusieurs années par la ville sur les questions d'énergie, d'air et de climat.

Moins dense (mais donc logiquement moins exhaustif) que les versions précédentes, ce rapport sur la situation en matière de développement durable 2017 se veut **plus lisible et communicant**.

Il est l'occasion de vous partager l'avancement des actions phares de la Ville, pour disposer d'une **vue d'ensemble**, mais **ne prétend pas traduire la diversité et la richesse de l'action communale** sur les enjeux de transition. D'autant plus qu'il ne traduit que l'actualité de l'année en cours.⁴ Ceux qui souhaiteraient mieux connaître l'ensemble des

⁴ De façon réglementaire, le rapport annuel doit être présenté tous les ans en conseil municipal lors des débats d'orientation budgétaire, qui se tiennent en fin d'année (octobre ou novembre, habituellement). Ainsi, le rapport 2017 évoque essentiellement les principales actions menées de l'automne 2016 à l'automne 2017.

actions sont invités à consulter le plan d'action Air Énergie Climat sur le site internet de la Ville (<https://www.grenoble.fr/593-grenoble-climat.htm>) et sa rubrique actualités. Enfin, pour en savoir plus sur le concept de transition, vous pouvez vous référer à la fiche synthèse rédigée par le Commissariat général au Développement durable :

<http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9matique%20-%20Transition%20-%20Analyse%20d%27un%20concept.pdf>

Grenoble, une Ville en transition



« HABITER LA VILLE »

OU EN EST LA VILLE ?



En 2010 : **13 % de l'ensemble des ménages consacrent plus de 10% de leurs revenus à l'énergie** et **15 % déclarent souffrir du froid** dans leur logement⁵

Plus de **60 % des résidences principales datent d'avant 1970, dont 20 % avant 1945**⁶

LA VILLE EN ACTIONS

Une ville en transition est une ville qui s'adapte et évolue vers un mode de vie plus sobre, solidaire et participatif, et cela passe inévitablement par un **AMENAGEMENT URBAIN INNOVANT**, à l'image de l'écoquartier de Bonne inauguré en 2010. Aujourd'hui, c'est notamment le nouveau quartier urbain de la **Presqu'île** qui donne le ton, tout comme les futurs quartiers de **Flaubert** et de **l'Esplanade**. Des quartiers innovants, avec des ambitions fortes sur la mobilité, l'énergie, la santé et le confort, l'eau, les déchets ou encore la biodiversité, rappelées et consignées dans des **cahiers de prescriptions à destination des constructeurs, tenus d'être créatifs** pour atteindre les objectifs fixés.

De plus, le programme de **RENOVATIONS THERMIQUES, NOTAMMENT SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX ET LES COPROPRIETES ET LES LOGEMENTS PRIVÉS EN OPAH (OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT)**, se poursuit à travers l'implication de la ville dans les projets métropolitains (comme MurMur 2), nationaux (Éco-Cité) ou dans des appels à projets européens (City-Zen, Zenn). Ce sont ainsi 200 logements sociaux dans le quartier Mistral qui ont bénéficié d'une réhabilitation à haute performance énergétique et ce seront 360 logements privés dans le quartier de l'Arlequin qui en bénéficieront prochainement.

Enfin, aménager la ville, c'est aussi **L'EMBELLIR ET LA VEGETALISER** : pour y parvenir, la municipalité a engagé en avril 2017 un **plan de plantation de 5 000 arbres** jusqu'en 2020, avec une réflexion sur les espèces plantées et leur diversification, la gestion des risques allergènes, leur adaptation au climat... La Ville a également engagé un premier **diagnostic des toitures et murs à végétaliser**. Un projet du budget participatif 2015 a également été mis en œuvre, végétalisant le toit terrasse du parking Hoche (bacs à

⁵ 14^e rapport du mal logement en Isère réalisé par l'Observatoire de l'hébergement et du logement en 2010, cité dans le rapport d'activité 2016 de la plateforme de la précarité énergétique

⁶ INSEE, recensement de la population, 2014

jardiner en gestion habitante), ainsi que des murs au sein de 3 écoles (écoles Anatole France, de la Rampe et Menon).



ZOOM SUR UNE ACTION :

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2012, le CCAS (centre communal d'action sociale) s'est engagé sur la **lutte contre la précarité énergétique** à travers la mise en place d'une **plateforme multipartenariale**, pilotée par le CCAS et qui regroupe des partenaires publics et privés.

La plateforme intervient sur le **domaine social** (aides financières), **budgétaire** (accompagnement et conseils au budget, dossiers de surendettement...), **technique** (conseils pour les rénovations, pour la maîtrise de l'énergie...) et **juridique** (médiation, conseils...).

Sollicité par l'usager ou par la détection d'une situation difficile par une personne extérieure, le **CCAS organise un diagnostic** en partenariat avec un juriste, permettant par la suite de **mettre en œuvre des actions et un accompagnement** auprès du ou des partenaires concernés (CCAS, SOLiHA – Solidaires pour l'habitat- pour des besoins de travaux, ADIL pour du conseil juridique, Ulysse énergie, etc.).

De nouvelles collaborations sont envisagées pour **renforcer la détection des ménages** en situation de précarité, et notamment les personnes âgées (avec l'AG2R), mieux cibler le **parc privé** avec l'aide de la FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) ou encore cibler les problématiques pour les **charges d'eau** en partenariat avec la Métropole.



CHIFFRES CLÉS

Près de 500 demandes de ménages à la plateforme, avec une augmentation de 75 % sur 2016. Les demandes proviennent pour presque moitié du secteur 1 de la ville (quartier Berriat, Saint Bruno) et secteur 2 (centre-ville)⁷.

⁷ Source : Rapport d'activité 2016 de la plateforme précarité énergétique



Travaux d'isolation thermique rue Marceau (ZAC de Bonne).

POUR EN SAVOIR PLUS

Plateforme de lutte contre la précarité énergétique : www.grenoble.fr/demarche/400/659-plateforme-de-lutte-contre-la-precarite-energetique.htm

Projets d'aménagement : Gremag n°15 mai-juin 2017 <http://www.gremag.fr/dossiers/urbanisme-pietonnisation-co-construction-tout-donner-au-present-pour-preparer-lavenir/>

Focus sur Flaubert : <https://www.grenoble.fr/302-flaubert-un-quartier-au-centre-de-grenoble.htm>

City-Zen : <http://www.cityzen-smartcity.eu/fr/grenoble/>

Zenn (présentation en anglais) : zenn-fp7.eu/demonstrationsites/arlequinfrance.4.3d71f8313d6a4ffc79324c.html



« VIVRE ENSEMBLE DANS LA VILLE »

OU EN EST LA VILLE ?



800 000 € annuels d'investissement dédiés au budget participatif

Près de **7 000 votants** pour les projets du budget participatif

350 Grenoblois mobilisés pour l'opération de nettoyage « la belle saison »

LA VILLE EN ACTIONS

À Grenoble, les citoyens peuvent devenir acteurs du territoire, que ce soit par les manifestations locales de sensibilisation, les concertations sur les projets d'aménagement ou encore la proposition de projets au budget participatif.

En effet, la politique de **BUDGET PARTICIPATIF**, menée depuis 3 ans, pour financer des **projets citoyens d'investissement** a permis l'émergence de 128 projets proposés en 2017, dont 32 ont été présélectionnés par les **900 habitants venus à la Ruche aux projets**. Tout Grenoblois de plus de 16 ans a pu ensuite voter pour ses projets favoris lors de l'opération « une semaine pour voter » qui s'est déroulée du 10 au 14 octobre 2017. Depuis l'édition 2015, de nombreux projets ont vu le jour : poulailler collectif du quartier Abry, le théâtre de verdure au parc Bachelard, mur d'escalade des berges... Très récemment, une structure en bois innovante et étonnante, la « **Dragonne** », a vu le jour au square de la place Saint-Bruno grâce à l'implication des habitants et de la Ville.

De plus, la **ville de Grenoble anime ou accompagne DES TEMPS FORTS NATIONAUX OU LOCAUX, VISANT A IMPLIQUER ET SENSIBILISER LES CITOYENS** sur la qualité du cadre de vie, comme lors du « **jour de la nuit** » (opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse) où la Ville éteint ses éclairages publics pour sensibiliser à la pollution lumineuse, ou bien encore lors de « **la belle saison** », opération de nettoyage et de ramassage de déchets dans la ville qui rencontre un succès grandissant.

Enfin, rappelons les moyens importants mis en œuvre par la municipalité pour **donner aux citoyens les moyens de co-construire leur ville**, que ce soit à travers des dispositifs de concertation dans les opérations d'aménagement ou de réhabilitation, ou bien encore **LA DEMARCHE « GRENOBLE VILLE DE DEMAIN »** ouverte à tous ceux souhaitant relever les défis de la ville en transition.



ZOOM SUR UNE ACTION : JARDINONS NOS RUES

Pour 2017 et 2018, la ville a souhaité maintenir et renforcer ce dispositif qui consiste à **végétaliser et embellir des rues par les riverains**. Ainsi, tout citoyen peut faire une demande à la maison des habitants ou sur la plateforme internet, pour l'installation **d'un espace prêt à planter que les habitants entretiendront par la suite, sous réserve de la faisabilité technique de l'installation**. Les habitants peuvent y planter ce qu'ils souhaitent (légumes, fleurs, vivaces, arbustes, plantes aromatiques ou grimpantes...) et l'installation peut être aussi bien sur la voie publique (trottoirs, pied d'immeubles...) que dans les parcs. Les installations peuvent être sous forme de fosses (directement creusées dans le sol) ou bien de jardinières.

La nouveauté cette année porte sur **la mise en ligne de la plateforme internet « Jardinons Grenoble »** qui recense les différents espaces de jardinage publics ou privés à Grenoble (jardins partagés, jardinons nos rues, jardins à adopter, jardins particuliers, jardins fruitiers), afin de pouvoir **mettre en relation ceux qui ont déjà la chance de pouvoir entretenir un espace de jardinage avec ceux qui en cherchent un**.

Si ce dispositif est un réel levier de lien social entre habitants, un travail sur le type de plantations (locales, adaptées au lieu et aux saisons...) doit être engagé, tout comme le renforcement de la communication envers les façades des bâtiments qui peuvent être, elles aussi, végétalisées.

CHIFFRES CLÉS

1^{er} semestre 2017 :

32 demandes déposées : 11 réalisées et 12 en cours

123,5 m² réalisés

Nouveautés 2017 :

6 demandes d'espaces à adopter via le portail Jardinons Grenoble

2 façades végétalisées créées, 1 autre en cours d'étude





Inauguration de la « dragonne » place Saint-Bruno (juillet 2017)



POUR EN SAVOIR PLUS

Site « Jardinons Grenoble » : www.grenoble.fr/1020-jardinons-grenoble.htm

Budget participatif : www.budgetparticipatif.grenoble.fr

Démarche « Ville de demain » : www.grenoble.fr/655-ville-de-demain.htm

Biennale des villes en transition : villesentransition.grenoble.fr/

« APPROVISIONNER ET NOURRIR LA VILLE »

OU EN EST LA VILLE ?⁸



La production alimentaire de la Métropole ne permettrait de **nourrir que 14 000 habitants** en autonomie, soit 3 % de la population.

12 % des agriculteurs de l'aire urbaine produisent en bio

9 500 repas servis par jour dans les cantines scolaires

50 % de bio et/ou local à la restauration scolaire



ZOOM SUR UNE ACTION :

UNE RESTAURATION 100 % BIO ET/OU LOCAL D'ICI À 2020

Avec **50 % de PRODUITS BIO ET/OU LOCAUX EN RESTAURATION SCOLAIRE**, la ville de Grenoble fait partie des collectivités exemplaires sur ce sujet. Son ambition est d'atteindre le **100 % bio et/ou local d'ici à 2020**. Les crèches elles aussi commencent progressivement à être fournies en produits bio et/ou locaux.

Pour atteindre ses objectifs, la Ville travaille d'une part, à **réduire la part de la viande et du poisson dans les menus** et à acheter des produits de meilleure qualité, tout en étant évidemment très attentive à l'équilibre nutritionnel des repas, et d'autre part, en **réduisant le gaspillage alimentaire**. Il s'agit par exemple de sensibiliser les élèves, mais aussi de **réduire les excédents de production de la cuisine centrale**, ou bien d'adapter les quantités achetées et servies. La ville a également **signé la charte pour la restauration responsable du CIEC** (club inter-établissements et collectivités pour une restauration collective responsable et durable), dont elle est un des membres fondateurs.

Que ce soit pour développer des repas végétariens ou réduire le gaspillage, un travail **d'accompagnement, de formation et de sensibilisation des équipes** de cuisine et des animateurs est nécessaire.

⁸ Sources : Services de la ville (restauration, diététicien)

Surtout, la Ville vise également à améliorer la chaîne d'approvisionnement puisqu'il est encore parfois difficile de trouver les fournisseurs capables d'approvisionner en bio tous les restaurants scolaires.

Enfin, la Ville travaille également à l'amélioration de l'accueil des enfants et des conditions de travail des agents à travers la poursuite de ses investissements et l'ouverture de **trois nouveaux restaurants scolaires**.



ZOOM SUR UNE ACTION :

AMÉLIORER LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE PRODUITS SUR LES MARCHÉS, LA TRANSPARENCE ET L'HYGIÈNE

La ville travaille actuellement sur **3 axes d'amélioration du service rendu aux Grenoblois sur les marchés alimentaires**, à travers le nouveau règlement des marchés.

Il s'agit en premier lieu de **diversifier l'offre de produits alimentaires et de faciliter la vente directe** pour répondre aux attentes de toutes les franges de la population. Les agriculteurs locaux, mobilisés sur leurs lieux de production, accèdent en effet difficilement aux marchés. En réponse, la Ville offre désormais **de nouvelles formules d'abonnement**, dont des abonnements journée ou saisonnier. Les attributions, jusqu'alors basées uniquement sur l'ancienneté du commerçant, sont discutées avec les représentants des marchés et prennent aujourd'hui davantage en compte le bon équilibre de l'offre sur les marchés. Le second axe porte sur **la transparence et l'information des clients sur le métier du vendeur** (revendeur ou producteur, etc.). Pour cela, la Ville a mis en place début 2017 **un affichage obligatoire des « autorisations de vente »** indiquant le statut du vendeur et sa chambre consulaire d'affectation. Enfin, le dernier axe porte sur **l'hygiène** des marchés, à travers des **actions** conduites par le Service Communal d'Hygiène et de Santé : contrôle systématique des équipements et des denrées, rappel de la réglementation et conseils aux professionnels.



Distribution de repas au self scolaire Léon Jouhaux



POUR EN SAVOIR PLUS

Site du CIEC (club de la restauration collective responsable et durable) : www.ciec-rc.fr

Règlement des marchés :

www.grenoble.fr/cms_viewFile.php?idtf=8463&path=CR-19-12-16.pdf

Article Gre Mag n°11 sur la restauration scolaire :

<http://www.gre-mag.fr/actualites/des-assiettes-50%e2%80%af-bio-pour-les-minots/>

« ÊTRE UNE VILLE EXEMPLAIRE »

OU EN EST LA VILLE ?⁹



58 % des consommations d'énergie des bâtiments publics sont renouvelables

Diminution par 2 des émissions de CO₂ entre 2005 et 2016

9 millions d'€ économisés au total en 8 ans par les actions d'économies d'énergie

LA VILLE EN ACTIONS

Grenoble est une ville **historiquement engagée dans la maîtrise des consommations** énergétiques (création d'un service dédié dès 1947 !) avec une **volonté d'internaliser toutes les missions** liées à la maintenance, à la maîtrise d'œuvre et au suivi des consommations. Le service transition énergétique veille à l'atteinte des objectifs fixés au conseil municipal du 20 juin 2016, à savoir **- 35 % d'énergie consommée** annuellement en 2020 par rapport à 2005, **et une réduction de 49 % d'émissions de CO₂** sur la même période.

À travers le développement du **chauffage urbain, l'achat d'électricité verte** (100 % de l'électricité achetée par marché public en 2016 pour la Ville et le CCAS est « verte »), l'installation **d'équipements d'énergie renouvelable** (chauffe-eau solaire à la cuisine centrale et au centre d'accueil intercommunal, centrale photovoltaïque à la crèche Philippeville du CCAS...) **la maîtrise et le suivi des consommations d'énergie** du bâti Ville et CCAS mais aussi une **POLITIQUE DE RENOVATION ENERGETIQUE ET DE MAITRISE DES CONSOMMATIONS** (plusieurs rénovations sont prévues par le CCAS sur 2018 et 2019), la Ville est déjà avancée dans l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée, ce qui a d'ailleurs contribué à l'obtention, en janvier 2017, du label Cit'ergie.

Cette politique d'économie d'énergie se retrouve également dans un ambitieux **« PLAN LUMIERE »** sur son éclairage public : contrat d'entretien-renouvellement lancé en 2015 sur 8 ans, programmant la maintenance et la rénovation de plus de

75 % des 19 000 points lumineux et la réduction par cinq de la pollution lumineuse. Le résultat attendu en 2022 est **une économie d'énergie de 50 %**.

Il est à noter que l'ensemble des sources à vapeur de mercure a été supprimé en septembre 2016 et que les luminaires de type « boules » (peu efficaces et générant une forte pollution lumineuse) seront quant à eux totalement supprimés d'ici septembre 2018.



ZOOM SUR UNE ACTION :

PLAN ÉCOLES, RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES ET QUALITÉ DE L'AIR

En 2015, la ville s'est engagée dans un **« Plan Écoles »**, ambitieux plan de création et de rénovation d'écoles pour s'adapter aux besoins futurs, et s'échelonnant jusqu'en 2021. Certains établissements, comme les écoles Élisée Chatin, Painlevé ou Ampère, vont connaître une rénovation énergétique complète. Près de 50 % de réduction des consommations sont attendues, ainsi qu'une contribution des énergies renouvelables produites sur site de 20 %. Ces travaux s'accompagnent évidemment d'une requalification architecturale, pour une fin des travaux en 2019. En 2017, ce sont les restaurants scolaires de Sidi-Brahim, Élisée Chatin et Léon Jouhaux qui ont été terminés. De façon générale, sur toutes les écoles à créer ou rénover, la ville s'est fixée, au minimum, un objectif de consommation énergétique 20 % inférieur au niveau réglementaire.

Au-delà de l'aspect énergétique, le « Plan Ecoles » s'articule directement avec la stratégie de la ville sur l'amélioration de la **qualité de l'air intérieur** des bâtiments, en lien avec le rôle pilote que détient la Ville de Grenoble depuis 2014 au sein du Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est à noter que Grenoble a été retenue lors d'un appel à manifestation d'intérêt national pour **expérimenter la démarche « Manag'R »**, relative à une prise en compte de la qualité de l'air à chaque étape de conception et de construction d'un bâtiment.

La future école Hoche sera conçue pour répondre à cette double approche qualité de l'air et économies d'énergie, en mêlant démarche Manag'R et « bâtiment à énergie positive », c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. Des

⁹ Source : service Transition énergétique de la ville

projets sont également en cours pour inclure dans les marchés publics de la Ville des clauses sanitaires visant à réduire les sources de polluants de l'air intérieur.

En parallèle, et pour répondre aux obligations réglementaires sur les bâtiments existants (crèches, écoles maternelles et élémentaires), des **autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur et des diagnostics aération/ventilation sont en cours**, et permettront d'identifier les priorités d'action.



CHIFFRES CLÉS

65 millions d'euros d'investissement prévus jusqu'en 2021 dans le cadre du Plan Écoles

6 nouvelles écoles ou écoles agrandies



POUR EN SAVOIR PLUS

Plan écoles de Grenoble :

<http://www.grenoble.fr/591-plan-ecoles-2015-2021.htm>

Évaluation de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles de la ville : <http://www.villes-sante.com/actions-des-villes/grenoble-evaluation-de-la-qualite-de-lair-interieur-gai-dans-les-creches-et-les-ecoles/>



ZOOM SUR UNE ACTION :

COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

Avec **200 milliards d'euros par an (soit 10 % du PIB)**, les marchés publics en France sont un levier considérable pour inciter les producteurs et acteurs économiques à développer des produits et services plus écologiques et pour favoriser le recours à l'insertion. Outre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique et la croissance verte de 2015 (40 % de papier recyclé en 2020, 20 % de véhicules à faibles émissions...), le **plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020** fixe quant à lui des objectifs en 2020 tels que 30 % des marchés qui doivent comprendre au moins une clause environnementale, 100 % des produits achetés sont à haute performance énergétique, etc.

Conscient de son rôle en tant qu'acheteur, la Ville de Grenoble a par conséquent souhaité **affirmer une politique ambitieuse de commande publique durable et**

solidaire, au service de la transition de son territoire. Sa stratégie est organisée autour de **3 objectifs thématiques** : la **promotion de l'emploi et de l'insertion**, la **protection de l'environnement et de la santé**, et **l'accès à la commande publique** par les acteurs économiques du territoire, ces 3 objectifs étant eux-mêmes déclinés en 7 axes de travail.

Pour y arriver, un **groupe technique « commande publique »** a pour rôle de définir les objectifs annuels (insertion, bio, etc.) et les moyens retenus pour y arriver. Parallèlement, un **guide interne de la commande publique a été mis à disposition des services**. Destiné à centraliser dans une ressource unique les objectifs et les process permettant de les atteindre, il a vocation à devenir l'outil commun de référence pour la collectivité. Développé autour des procédures des marchés publics, il va progressivement intégrer un volet « achat » en présentant, sous forme de « fiches », les bonnes pratiques, comme l'anticipation des marchés, la juste définition des besoins, le développement du sourcing et de nouvelles approches autour du cycle de vie des produits, etc.

Enfin, la Ville de Grenoble est partenaire de Grenoble-Alpes Métropole qui organise au mois d'octobre avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public), les **Assises de la commande publique**, qui ont pour finalité de faire se rencontrer acteurs publics, acteurs économiques du territoire et organismes satellites, dans le but de faire coïncider l'offre et la demande, diffuser la démarche engagée par la Ville auprès des différents acteurs et notamment les acteurs économiques locaux afin qu'ils puissent anticiper la demande.



CHIFFRES CLÉS

80 millions d'euros d'achats annuels répartis entre fournitures et services ainsi que travaux



POUR EN SAVOIR PLUS

Plan national d'achat public durable :

<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/achats-publics-durables>

Gre.mag n° 13, janvier 2017, dossier commande publique :

<http://www.gre-mag.fr/dossiers/espaces-publics-commerces-commande-publique%e2%80%89-fabriquer-du-sens/>

Partie 2 :

Focus sur la mobilité à Grenoble



MOBILITE : QUELLE REPARTITION DES ROLES ?

Agir sur les déplacements, c'est agir directement ou indirectement sur un grand nombre de champs d'action. En effet, se déplacer, quel que soit le mode de déplacement choisi, c'est utiliser la voirie et son éclairage (route, trottoir, pistes, aménagements de sécurité...), suivre des signalisations (feux de circulation, panneaux divers...), stationner son véhicule lorsqu'on en a un (voiture, moto, vélo...) ce qui implique aussi un service de contrôle (contraventions par la police municipale ou des agents assermentés), mais c'est aussi parfois contribuer à la pollution de l'air et la subir au quotidien et faire face aux difficultés d'accès (personnes à mobilité réduite, poussettes, séniors...). Nous vous proposons ci-dessous une présentation synthétique des responsabilités des différents acteurs publics que sont la Ville de Grenoble, la Métropole de Grenoble, et le SMTC (Syndicat Mixte de Transport en Commun). Si de nombreuses compétences ne sont plus du ressort de la Ville, celle-ci reste un acteur majeur à la fois pour contribuer aux choix à prendre par la Métropole mais aussi pour relayer et contribuer aux actions qui concernent les usagers. Pour un savoir plus, voir le site internet de la Métropole : <http://www.lametro.fr/52-que-fait-la-metropole-.htm>

Compétence ou champs d'action	Qui est en charge ?	Concrètement, pour la Métropole ou le SMTC ?	Concrètement, pour la ville de Grenoble
Transports en commun (bus, tramway)	SMTC	Propriétaire des infrastructures, des véhicules, du patrimoine foncier. Organisation du réseau de transport en commun (TAG), gestion et développement du réseau et de l'offre de transport en commun.	Relai des informations et incitations de la politique de transport en commun
Politique cyclable	Métropole	Développement et entretien du réseau de pistes cyclables, qu'il s'agisse de grandes voies dédiées (« chronovélo ») et des pistes « de proximité », l'installation d'arceaux, la location de vélo (métrovélo...)	Identification des pistes « de proximité » à développer ou améliorer, à travers par exemple les ateliers de concertation pour le « plan vélo » dans les différents quartiers de la ville. Participation et soutien à des manifestations comme « Faites du vélo »
Politique piétonne	Métropole et Ville	Lancement d'un « Plan piéton métropolitain » pour affirmer l'importance de la marche à pied comme mode premier de déplacement, identifier et lancer des actions pour conforter la marche à pied	Réalisation de « Plan piéton » de quartier ou de secteur avec les Unions de quartiers et/ou les CCI pour identifier les points à problèmes et tous les aménagements de proximité souhaitables
Planification et aménagement	Métropole et SMTC	La planification (c'est-à-dire anticiper les besoins, les pratiques et les enjeux de mobilité pour tous les types de déplacements d'ici à 2030) se traduit par le plan de déplacements urbain (PDU) actuellement en cours d'élaboration. C'est un document cadre et structurant pour les actions à mettre en œuvre sur les 15 prochaines années. Ce document est lié au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui définit les règles en matière d'aménagement et de développement du territoire (par exemple le nombre de stationnement à prévoir pour une construction neuve...).	Participation à l'élaboration des deux documents à travers la concertation avec les communes (participation aux groupes de travail, rédaction d'avis, remarques et propositions...)
Entretien de la voirie, signalisation...	Métropole	Entretien de toutes les routes et voies de déplacements (hors routes nationales et autoroutes), y compris chaussées, trottoirs, cheminements piétons ou cyclables, signalisation routière (panneaux et marquage au sol), mobilier urbain de sécurité (barrières, poteaux...) et coordination des différents travaux nécessaires.	La ville garde la compétence sur l'éclairage public et la propreté urbaine (nettoyage des rues, voies, trottoirs...).
Stationnement	Ville et Métropole	Gestion des parcs-relais par le SMTC et gestion des stationnements en ouvrage et en enclos (c'est à dire les parkings) par la Métropole.	Tarification, réglementation (durée autorisée) et contrôle des stationnements sur voirie
Restrictions de circulation en cas de pics de pollution de l'air	Préfecture	Adaptation graduée de la tarification des transports en commun et du Métrovélo allant jusqu'à la gratuité en cas de persistance de la pollution de l'air. La Préfecture s'occupe des limitations de vitesses de circulation et des interdictions de circulation des véhicules en fonction du Crit'air	Contrôle et, le cas échéant, verbalisation des véhicules interdits à la circulation par la police municipale

MOBILITE : QUELS ENJEUX POUR LA VILLE ?

En matière de mobilité, **Grenoble jouit d'une place exemplaire en France** : en 2010, avec Paris et Strasbourg, elle faisait partie des **3 collectivités de France où la voiture représentait moins de 50 % des déplacements**. De même pour le vélo, où **seules Grenoble, Strasbourg et Rennes arrivaient à dépasser les 3 % de parts modales** ! La volonté de la Ville comme de la Métropole est de poursuivre la dynamique, en facilitant toujours plus les mobilités actives ou douces, que ce soit par des politiques tarifaires (faible tarification parkings périphériques, tarifs préférentiels ou aide aux transports en commun...), des aménagements (pistes cyclables, sécurisation), le développement de l'autopartage.

Malgré tout, la congestion automobile aux heures de pointe ou les épisodes de pollution de l'air, favorisés par la croissance démographique de l'aire urbaine, l'urbanisme et la situation géographique (montagnes, rivières...) restent des phénomènes importants. De plus, la part du vélo pourrait être encore augmentée puisque Grenoble fait partie des villes les plus plates de France sur une superficie réduite (18 km²).

Même si les principaux leviers pour favoriser le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle n'appartiennent plus directement à la Ville, mais à la Métro ou au SMTC (voir page précédente), Grenoble continue de se mobiliser à son échelle et en partenariat avec les différents acteurs locaux, car la mobilité est intimement liée à de nombreux enjeux :

- **l'environnement**, avec en premier lieu la qualité de l'air, mais pas seulement. Avec 22 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de Grenoble, les transports sont un secteur fortement émetteur. La ville, de par son propre plan air énergie climat et en tant que signataire du plan métropolitain, contribue aux objectifs métropolitains. Par exemple, elle vise un objectif de diminution par 2 des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport aux émissions de 2005. La mairie agit aussi par sa politique de **RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE VEHICULES DE LA VILLE** (page 19). Un autre enjeu est celui du bruit du trafic motorisé qui affecte fortement les habitants de la ville dense. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE routier, porté par la Métropole) vise à diminuer l'ambiance sonore de la ville ;
- **la santé**, sur laquelle les conséquences de la pollution de l'air notamment sur les personnes les plus vulnérables sont connues, et pour lesquelles la Ville a développé une **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC, DE SES EQUIPEMENTS**, (crèches, écoles, établissements sportifs et de personnes âgées) **ET DE SES AGENTS** (page 23). À l'inverse, le développement des mobilités actives (vélo, marche à pied, trottinettes...) est une source d'activité physique et donc d'amélioration de la santé. La réduction du trafic

routier, l'aménagement de voiries partagées ou de pistes cyclables sont également des leviers pour améliorer la sécurité routière et réduire l'accidentologie et les nuisances sonores ;

- **l'économie** : un centre-ville « apaisé », où les mobilités actives sont facilitées, est un vecteur de maintien, et surtout de développement, d'activité pour les commerces et les artisans de cœur de ville, en incitant par exemple à moins prendre une voiture pour des achats en périphérie.

- **le social** : qu'il s'agisse d'être en capacité de trouver et de se rendre à un travail, de maintenir des liens sociaux, de participer à la vie locale (associations, loisirs, spectacles...), la mobilité est un réel enjeu de société et peut constituer un vrai frein lorsqu'on n'y a pas accès (pour des raisons financières, de perte d'autonomie...). D'où l'importance du travail du CCAS avec **SA PLATEFORME DE MOBILITE** (page 21) mais aussi de **LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE** (page 7).

LA MOBILITE EN QUELQUES CHIFFRES CLES¹⁰



42 % des déplacements à Grenoble se font à pied (valeur exemplaire au niveau national), plus de **20 % en transport en commun** et **5 % pour le vélo**. La Ville et la Métropole souhaitent tripler ce taux à la fin du mandat. La voiture, quant à elle, ne concerne « que » **32 %** des déplacements dans le centre-ville.

Une **augmentation de près de 9 % de déplacements en transport en commun** entre 2007 et 2014 et de **121 % en vélo**.

64,5 % des ménages grenoblois ont au moins une voiture en 2014, contre 67 % en 2009

45 % des voiries aménagées pour les vélos.

Un trajet moyen en voiture de 3 km, prend deux fois plus de temps qu'en vélo (27 minutes aux heures de pointe contre 12 minutes pour le vélo).

50 % de tous les déplacements en transport en commun de la Métropole se font à Grenoble.

¹⁰ Source : Insee et Point presse SMTC du 6 juillet 2016 : <http://docplayer.fr/45280053-Les-mobilites-dans-la-metropole-grenobloise-focus-sur-les-flux-les-usages-et-les-pratiques-de-deplacements.html>

LA MOBILITE EN INTERNE A LA COLLECTIVITE

L'article 51 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 rend obligatoire, au 1er janvier 2018, la mise en place de **PLAN DE MOBILITE (PDM)** au sein des établissements de plus de 100 travailleurs sur un même site. Ces plans d'actions s'accompagnent de mesures visant à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'alternatives plus durables (vélo, marche à pied, transports en commun ou covoiturage), tant pour les déplacements domicile-travail que professionnels. La Ville de Grenoble qui bénéficie déjà d'un Plan de Déplacements d'Administration (PDA) a réaffirmé ses ambitions en signant le 23 septembre 2016, un acte d'engagement auprès du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) pour bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre de son PDM.

Afin de faciliter le passage vers ces mobilités alternatives, la Ville a organisé, en 2016 et 2017, des **FORMATIONS A L'ECOCONDUITE** à destination des agents conduisant des véhicules légers dans leurs missions (la formation étant déjà dispensée aux chauffeurs poids lourds). Au total, 72 agents de 12 services et directions en ont bénéficié avec à la clé, des économies de carburant, de dépenses d'entretien sur les véhicules et une diminution du risque d'accident. La formation, appréciée par les agents, a vocation à se poursuivre.

Le service Prévention des Risques Professionnels quant à lui, propose depuis 2010 des **FORMATIONS CONDUITE DE VELO EN VILLE** pour les agents de la Ville qui en font la demande. Réservées à l'origine uniquement aux agents qui utilisaient un vélo pour leurs déplacements professionnels, elles ont été depuis élargies à ceux qui utilisent également un vélo pour leur trajet domicile-travail. L'objectif de cette formation est de **savoir circuler en vélo en milieu urbain, en confiance et en sécurité** et en découvrant les règles spécifiques au vélo en ville, en lien avec les questions de sécurité routière. La Ville organise 2 sessions de formation par an et depuis 2010, **181 agents en ont bénéficié**. Pour rappel, en 2016, 774 vélos de service (représentant la moitié du parc de véhicules de la Ville) étaient mis à disposition des agents de la Ville et du CCAS.

Enfin, la ville a passé en 2016 un marché permettant l'accès à un service d'**AUTOPARTAGE POUR LES ELUS ET AGENTS** dans le cadre de leurs déplacements professionnels.



ZOOM SUR UNE ACTION :

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

La ville a réalisé un **diagnostic sur son parc de véhicules**, aussi bien pour des questions de coûts et de mise en cohérence avec son engagement environnemental, que pour anticiper les réglementations à venir, qu'il s'agisse de réglementations nationales (obligation d'achat de véhicules à faibles émissions)¹¹ ou locales (mise en place d'une zone à circulation restreinte, voir partie mobilité et environnement). Ce diagnostic, assorti d'un bilan environnemental chiffré a ainsi permis des **préconisations pour optimiser le fonctionnement de la flotte** (nombre et disponibilité des véhicules existants) tout en planifiant des scénarios de renouvellement du parc de véhicules jusqu'en 2020. En parallèle, la ville déploie également une grande action de **regroupement des services** autour de **4 sites communs, au lieu de plus de 20 actuellement**. Cette action doit notamment permettre de réduire les besoins en véhicules et faire évoluer les politiques de déplacements des agents, notamment en facilitant les déplacements domicile-travail en transport en commun, en modes actifs (à pied ou à vélo) ou en covoiturage. À ce titre, dans l'aménagement du futur site « Claudel » un travail très particulier sera dévolu à la conception des parkings vélos pour faciliter la pratique cyclable tant pour les besoins internes que pour les déplacements domicile-travail. Cette centralisation, qui concerne également le CCAS, va s'étaler jusqu'en 2019. Enfin, dans cette même logique de réduction des déplacements, la ville expérimente actuellement le **télétravail pour ses agents**. Un groupe de travail a pu élaborer un règlement, un formulaire de demande et une convention tripartite et depuis le début 2017, **15 agents ont pu expérimenter le télétravail** (de 1 à 2 jours par semaine selon les cas). Un bilan en fin d'année permettra de décider des conditions de généralisation.



CHIFFRES CLÉS

Plus de 30 % de réduction des émissions de particules et d'oxyde d'azote de la flotte de véhicules sont prévus dans le scénario « optimisé ».

9 sites administratifs regroupés sur 2 sites (Hôtel de ville et Claudel), **14 sites de services techniques regroupés** sur 3 sites

¹¹ [Article 37 de la loi](#) du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



POUR EN SAVOIR PLUS

Présentation et carte des zones à circulation restreinte :
<http://www.grenoble.fr/1072-zone-a-circulation-restreinte.htm>

La logistique urbaine : présentation sur le site du SMTC : <http://www.smtc-grenoble.org/un-plan-d-actions-pour-une-logistique-urbaine-ecoresponsable>

Informations sur La qualité de l'air sur le site de la ville :
<http://www.grenoble.fr/138-environnement-qualite-de-l-air-pollution.htm>

Un hôtel de ville accessible à tous les modes de transports

LA MOBILITE DANS LA VILLE

Afin de renforcer la place des piétons et du vélo dans Grenoble, la ville a lancé depuis 2016 le concept de « **PLAN VELO DE QUARTIER** » qui vise à développer l'usage quotidien du vélo en s'appuyant sur la connaissance-terrain des habitants, via les Unions de quartier ou les Conseils consultatifs indépendants (CCI). Ces plans formulent des propositions pour sécuriser et banaliser le vélo en ville. Après les quartiers de l'Île Verte et de la Bajatière, des plans vélos sont lancés depuis 2017 sur le secteur 5 (axe Léon Jouhaux) et le secteur 3 (Eaux Claires/Libération). À la demande des habitants, la ville est en train de travailler sur des « **Plans piétons de quartier** », en lien avec La Métropole.

Cette politique de développement des modes doux vise à réduire la place laissée à la voiture individuelle (« l'autosolisme »). En ce sens, la Ville de Grenoble a approuvé, le 4 avril 2017 la signature de la **CHARTRE PARTENARIALE DU COVOITURAGE ET DES PARKINGS-RELAIS** de la grande région grenobloise, portée dans le cadre du SCoT (schéma de cohérence territoriale), pour développer des points de rendez-vous de covoiturage sur le territoire.

En matière de transport de marchandises, la Ville de Grenoble a également mis en place en 2017, une nouvelle réglementation concernant l'arrêt sur une **AIRE DE LIVRAISON** : il faut désormais utiliser un disque horaire, limitant la livraison à 20 minutes. Cette mesure permet de faciliter les rotations et de décourager les stationnements abusifs de longue durée des particuliers notamment. Sur la première moitié de 2017, les verbalisations sur les emplacements de livraison ont ainsi été multipliées par 5 par rapport à 2016 et le temps d'arrêt moyen sur les aires de livraison a quasiment été divisé par 2.



ZOOM SUR UNE ACTION

ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ PAR LA CCAS ET LA VILLE

Par exemple, la **PLATEFORME MOBILITE DU CCAS** permet à plus de **1 000 personnes par an** de se faire accompagner en fonction de leurs besoins de mobilité, que ce soit en étant accompagné vers l'obtention du permis de conduire (avec **une auto-école citoyenne**) ou en suivant des **formations aux mobilités alternatives** à la voiture. Des **FORMATIONS A L'UTILISATION DU VELO EN VILLE** y sont aussi proposées, allant du **niveau d'initiation** à des stages plus poussés ainsi que des stages pour **apprendre à entretenir et réparer son vélo**. Une initiative assez similaire, soutenue par la ville, s'est d'ailleurs développée à la **Maison des Habitants de la Bajatière** depuis novembre 2016, où 3 sessions d'apprentissage du vélo (en 7 séances) ont été réalisées. D'autres sessions vont être organisées face au succès, une longue liste d'attente s'étant créée ! Avec les MDH, la Ville continue également une action initiée par le CCAS pour **accompagner les seniors les plus**

isolés ou dépendants dans leurs déplacements, que ce soit à pied, en transport en commun ou avec les voitures du CCAS.



ZOOM SUR UNE ACTION

CŒUR DE VILLE / CŒUR DE METROPOLE

Alors que Grenoble fait figure de **ville exemplaire pour la part de déplacements effectués à pied**, les espaces dédiés aux piétons sont pourtant plus réduits que dans d'autres villes françaises, peu reliés entre eux, et peu confortables en dehors du centre-ville. D'où la mise en place du projet « **Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole** », porté par la Métropole, le Syndicat Mixte des transports en commun et la Ville de Grenoble. Ce projet vise à **améliorer le confort et la sécurisation des cheminements piétons** (élargissement des trottoirs, végétalisation...) tout en **valorisant le patrimoine architectural**, permettant également de **redynamiser les commerces** de centre-ville. Concrètement, **l'espace piéton va être étendu** et les boulevards Rey, Agutte-Sembaud et Lyautey vont être réaménagés pour faire se rejoindre le centre-ville et les nouveaux secteurs commerçants (comme les quartiers de Bonne ou Hoche).

Bien plus qu'une simple action « de mobilité », il s'agit bien d'**un projet structurant pour améliorer le cadre de vie grenoblois, ainsi que l'attractivité du centre-ville** et des commerces, en réduisant également le bruit ou la pollution. Ce projet est donc évidemment en lien avec les autres actions de mobilité de la Ville et de la Métropole, comme les plans vélos et piétons, la politique de stationnement, etc.

Après la concertation réglementaire de 2016, le dialogue se poursuit avec les habitants jusqu'en fin 2017, afin de continuer à **contribuer à l'enrichissement du projet** et pour faire émerger des projets portés ou co/portés par les habitants, notamment en matière d'installations de mobiliers temporaires et de végétalisation. Les chantiers ont désormais commencé et vont se dérouler jusqu'en 2019.



CHIFFRES CLÉS

3,6 millions d'€ d'investissement par la Ville de Grenoble sur un coût de 10 millions au total

+ 7 % de déplacements à vélo entre 2016 et 2017 avec la mise en place du plan de circulation **et +7 % à 14 % en parkings relais** entre juin 2016 et juin 2017

4 200 nouvelles souscriptions lors de l'opération -50 % sur le prix sur l'abonnement TAG (avril-mai 2017)



Piétonisation de la rue de la République pour le projet Cœur de Ville Cœur de Métropole



POUR EN SAVOIR PLUS

Contacts des Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI) :

<http://www.grenoble.fr/demarche/427/659-loisirs-des-personnes-agees.htm>

Cœur de ville, Cœur de Métropole : Gre Mag n° 14 <http://www.gre-mag.fr/dossiers/coeur-de-ville-coeur-de-metropole-apaiser-et-revitaliser-le-centre-ville/>

LA MOBILITE COMME LEVIER POUR LA SANTE ET QUALITE DE L'AIR

Pour la 3^e année consécutive, la Ville participe à la **JOURNEE NATIONALE DE LA QUALITE DE L'AIR**, avec des animations organisées du 16 au 21 septembre. La Ville en a profité pour réitérer sa grande **enquête sur la perception de la qualité de l'air** à Grenoble. En 2016, l'enquête avait recueilli plus de 1 000 avis. Réalisée avec l'appui de la Junior Entreprise de Grenoble École de Management, l'étude avait permis de mettre en avant des attentes fortes des habitants vis-à-vis de la Ville, des citoyens (comportements individuels) et de l'État pour améliorer la qualité de l'air. Elle avait également permis d'identifier des **besoins accrus en matière de communication**, aussi bien sur les outils mis à disposition, que sur les actions menées par la Ville et sur les enjeux de la qualité de l'air. Les habitants attendaient également plus de moyens pour se déplacer (pistes cyclables sécurisées, fréquence de passage des bus...).

Pour autant, la municipalité et la Métropole se mobilisent déjà fortement pour agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air, par des actions pérennes en premier lieu, mais aussi par la mise en place d'un protocole d'accord local pour agir **EN CAS DE PICS DE POLLUTION**. Lors de ces épisodes, outre les restrictions de circulation (basées sur les certificats Crit'air), la Ville cherche à **informer et sensibiliser la population et les établissements sensibles** par le biais d'affiches relayant des messages sanitaires et des conseils à suivre, que ce soit par courriel ou par l'affichage de posters dans les lieux sensibles, selon les publics (sportifs, personnes âgées, petite enfance...). Les équipes de la Ville ont répondu aux demandes d'explication d'environ 6000 citoyens sur ce nouveau dispositif et la commande de certificats. En interne, la Ville travaille aussi à **réduire l'exposition des agents**, par exemple en permettant **l'adaptation des horaires de travail** (trajets domicile-travail décalés), en limitant l'exposition des agents intervenant sur voirie et les informe également par affichage et courriel.

En effet, comme beaucoup de villes de taille comparable, Grenoble est régulièrement touchée par des épisodes de pollution : en décembre 2016 et janvier 2017, la région grenobloise a connu un épisode de pollution long (12 jours de pic, des niveaux de particules fines PM₁₀ importants durant plus d'un mois).



ZOOM SUR UNE ACTION LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

Toujours dans cette logique de lutte contre la pollution de l'air, une **« ZONE DE CIRCULATION RESTREINTE » (ZCR)** a été mise en place par la Métropole dans le centre-ville élargi de Grenoble depuis le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit d'une **zone interdite aux poids-lourds et utilitaires légers les plus polluants** en journée et en semaine (sur la base des Certificats de Qualité de l'Air à apposer sur son véhicule : seuls sont autorisés les véhicules munis de ces certificats). À ce jour, le dispositif interdit la circulation d'une centaine de véhicules en centre-ville. Si des dérogations (convois exceptionnels, véhicules d'intérêt général...) ou délais supplémentaires sont accordés à certains acteurs (commerçants sur les marchés par exemple), **la réglementation vise à se renforcer d'ici 2019** en élargissant le périmètre concerné et les catégories de véhicules concernés. Le dispositif, porté par la Métropole, devrait concerner également les véhicules particuliers à l'horizon 2019.

En complément, pour limiter les livraisons vers le centre-ville et fluidifier la circulation, deux **CENTRES DE DISTRIBUTION URBAINE (CDU)** permettent de réceptionner les marchandises des différents transporteurs pour les regrouper par destinataires et les livrer en utilisant des véhicules mieux adaptés à l'environnement urbain et plus écoresponsables.



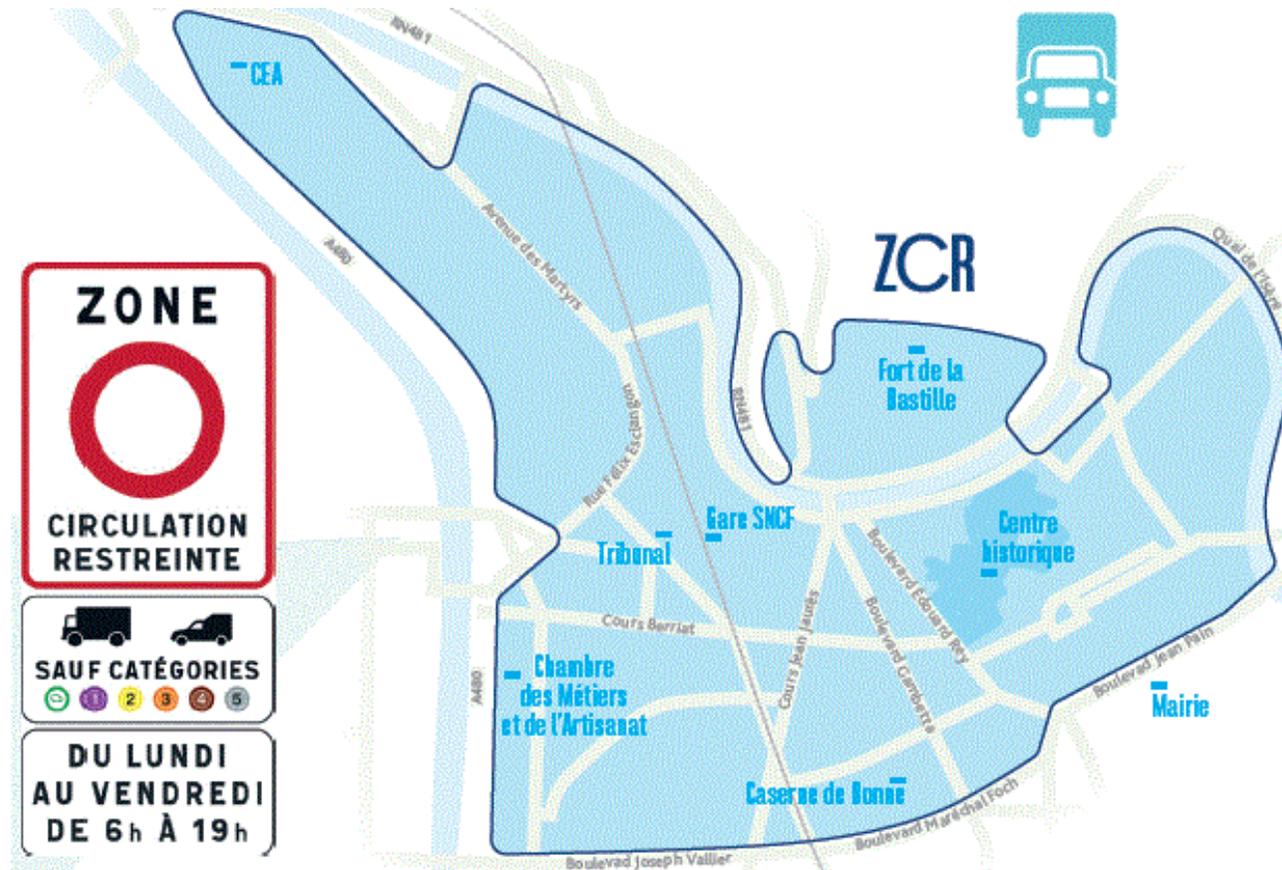
CHIFFRES CLÉS¹²

3 500 poids lourds par jour qui circulent depuis ou vers la métropole

37 000 opérations de livraison par jour

La logistique urbaine représente **11 % des émissions de gaz à effet de serre** et **36 % des émissions de particules fines PM₁₀** du secteur des transports sur la métropole.

¹² Source : Diagnostic sur le transport de marchandises et de la logistique urbaine : http://www.aurg.org/wp-content/uploads/AURG_13_025.pdf



Périmètre de la zone de circulation restreinte grenobloise

POUR EN SAVOIR PLUS

Présentation et carte des zones à circulation restreinte :

<http://www.grenoble.fr/1072-zone-a-circulation-restreinte.htm>

La logistique urbaine : présentation sur le site du SMTC :

<http://www.smtc-grenoble.org/oldlogistique-urbaine>

Informations sur le site de la ville : <http://www.grenoble.fr/138-environnement-qualite-de-l-air-pollution.htm>

<http://www.grenoble.fr/138-environnement-qualite-de-l-air-pollution.htm>



